

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-19/B-00068 et D08-01-19/B-00069  
**Propriétaire(s) :** Carl Thomas Emil Bass  
**Emplacement :** (2720, 2730), 2736, chemin McMullen  
**Quartier :** 21 - Rideau-Goulbourn  
**Description officielle :** partie du lot 2, conc. 1 (Marlborough)  
**Zonage :** RU  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes. Deux des parcelles resteront vacantes aux fins d'aménagement résidentiel futur tandis que la troisième parcelle restera une terre agricole vacante.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée sur un croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00068	80 m	220 m	1,76 ha	croquis	2720, ch. McMullen, lot résidentiel vacant proposé
B-00069	80 m	220 m	1,76 ha	croquis	2730, ch. McMullen, lot résidentiel vacant proposé

Le terrain qui sera conservé est représenté sur un croquis joint aux demandes. Il aura une façade de 122 mètres sur le chemin McMullen, une profondeur irrégulière de 572 mètres et une superficie de 12,8 hectares. Cette parcelle vacante située au 2736, chemin McMullen restera agricole.

Il est aussi indiqué que la propriété fait actuellement l'objet d'une servitude tel qu'énoncé dans l'Instr. n° ML 7808.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.